



7060 Soignies, le 7 janvier 2008

Marc de SAINT MOULIN
Député-Bourgmestre

Monsieur Michel SMOOS
Chef de Zone de Police de la Haute
Senne
chaussée d'Enghien 180

V. Réf. :
N. Réf. : 581.1/MdSM/MGO/mgo/070108
A rappeler dans toute correspondance
Personne à contacter :
Marie-Laure GOREZ – Tél. 067/347 314

7060 SOIGNIES

Objet : Chemin de Neusart – Votre rapport n° 803337/AD

Monsieur le Chef de Zone,

Votre rapport référencé sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je me pose encore quelques questions :

- Après plusieurs entretiens avec vos services et celui de la mobilité, il ressort qu'interdire purement et simplement le stationnement à cet endroit risque de déplacer le problème, ce que je ne souhaite pas.
Aussi, n'existe-il pas une nuance entre stationner une remorque quelques heures et laisser au même endroit à demeure, utilisant ainsi la voie publique à des fins privées ?
- cet engin perdant de l'huile, n'y a-t-il pas lieu de constater l'infraction en matière d'environnement et verbaliser si nécessaire? Ne faudrait-il pas insister pour que l'intéressé reprenne ce véhicule chez lui ?

Puis-je vous demander de bien vouloir examiner la situation afin de régler ce problème sans le déplacer ?

Vous remerciant d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Chef de Zone, en l'expression de ma sincère considération.

Marc de SAINT MOULIN
Député Bourgmestre